

MUSICOLOGIE

ÉPREUVE À OPTION : ORAL

Isabelle Duha, Thierry Favier, Marc Rigaudière

Coefficient de l'épreuve : 3

Type de sujets donnés :

Exercice n°1 : court « chant donné », de langage tonal simple, inspiré d'un des styles musicaux de la période comprise entre le XVIIIe et le début du XIXe siècle, à harmoniser. Réalisation complète à quatre parties de la première moitié du chant, dans les clés du quatuor à cordes, puis écriture d'une base chiffrée pour la seconde partie.

Exercice n°2 : commentaire d'écoute d'un court extrait (environ 2-3 minutes) d'une œuvre musicale appartenant au répertoire occidental du moyen âge à nos jours. Le document sonore est diffusé deux fois, séparées par un bref temps de pause, et suivies d'un court moment de réflexion de 2 à 3 minutes (total : env. 10 à 15 minutes) ; le candidat expose ensuite son commentaire (20 minutes maximum), qui sera suivi d'un entretien avec le jury (15 minutes maximum). L'exercice a pour but, entre autre, de situer l'extrait musical proposé en mettant en valeur ses caractéristiques stylistiques.

N.B. : les candidats peuvent apporter leur diapason pour chaque exercice

Modalités de tirage du sujet :

Exercice n°1 : sujet imposé (chant donné), commun aux candidats.

Exercice n°2 : tirage au sort. Le candidat tire un papier mentionnant seulement le numéro d'un document sonore (parmi 3 au choix) sans autre précision.

Durée de préparation de l'épreuve : Exercice n°1 : 2 heures

Exercice n°2 : sans préparation

Durée de passage devant le jury :

exercice n°1 : 15 minutes maximum.

Correction orale du « chant donné » : le jury joue au piano la réalisation du candidat, la commente, et pose, le cas échéant, quelques questions.

exercice n°2 : 45 minutes.

Audition et commentaire d'un document sonore.

Liste des ouvrages généraux autorisés : aucun

Liste des ouvrages spécifiques autorisés : aucun

Commentaire d'écoute :

Un seul candidat a passé l'épreuve à option Musique. L'œuvre suivante a été tirée au sort :

Ligeti, *étude touches bloquées*, Livre 1, n° 3 (1985), 2'36

L'exposé a bien mis en évidence les aspects essentiels de la pièce : la permanence de certains intervalles (quarte augmentée, seconde diminuée) qui structurent les unités mélodiques, sans véritables notes pivots ; la structure bipartite et l'organisation séquentielle de chaque partie ; les changements de dynamique et de mètre ; le travail particulièrement riche sur le timbre et la couleur. En dépit de quelques lieux communs plus ou moins pertinents (« influence de l'écriture orchestrale », « discours qui se construit au fur et à mesure que passe le temps »), le candidat a bien analysé les différentes caractéristiques du langage de Ligeti et a justement souligné la relation qui s'établit entre registre, dynamique, rythme et nuances dans l'organisation séquentielle de la pièce.

Un regret : l'exposé a manqué d'une structure solide et s'est limité parfois à un commentaire suivi des différentes séquences. Par exemple, alors que l'introduction proposait une réflexion sur le « projet acoustique », la question du timbre et, plus largement, de la couleur sonore n'a pas donné lieu à un développement autonome. En conséquence, alors que le candidat a utilisé les termes de « tapis sonore » et de « pédale de couleur », la question de la résonance et celle des modes de jeux utilisés n'ont pas été suffisamment prises en compte.

Au terme de l'exposé, le candidat a justement suggéré le nom de Ligeti. La discussion a essentiellement porté sur la question de la résonance et sur le lexique utilisé.

Épreuve d'harmonie :

Le candidat a eu à réaliser l'harmonisation pour quatuor à cordes d'une mélodie de menuet de style classique. Des erreurs importantes dans le choix des cadences et des modulations ont mis en évidence une perception très approximative des assises tonales de la pièce. Nous renvoyons aux rapports précédents, particulièrement à celui de 2006, pour les remarques d'ordre général qui restent toujours valables.